

## Réunion têtes de réseau secteur personnes âgées et Conseil Départemental du Nord du 01 avril 2021

### Participants

---

**Présents** : Sophie DEVAUD, Eve JEZEQUEL (FEHAP), Caroline CHATELAIN (SYNERPA), Valérie STAES (UDCCAS)

**ARS** : Dorothée GRAMMONT, Cécilia GUEY (ARS)

**Pour le Conseil Départemental** : Patrice SANCEY, Gwendoline BUICAN

**En cas de question, veuillez les remonter à [j.ahnert@uriopss-hdf.fr](mailto:j.ahnert@uriopss-hdf.fr)**

### Résidences autonomie et EHPAD : fonctionnement post vaccination

---

- **Vaccination RA**: En l'absence de communication validée par l'ARS la doctrine reste l'orientation vers les CV et médecins libéraux : chaque RA s'est organisée en fonction des partenariats locaux.

**Question** : Suite aux stratégies organisées localement pour assurer la vaccination, certaines RA ont pu faire vacciner un certain nombre de résidents au fil des RDV obtenus (pas de démarche collective comme en EHPAD sur un calendrier défini). Sont-elles invitées à suivre les recommandations adressées aux EHPAD ? Doivent elles faire une distinction entre vaccinés selon un schéma complet et non vaccinés ? Quelles sont les préconisations ?

**Réponse** : les recommandations publiées pour les EHPAD et USLD ne peuvent pas être transposées en RA car ces recommandations reposent essentiellement sur le taux de vaccination élevé en EHPAD et USLD. Or, en RA la vaccination s'est faite progressivement et pas en bloc, ce qui accentue les difficultés. Par ailleurs le reconfinement ne permet pas la mise en œuvre des allègements initialement prévus en EHPAD. La prudence est de rigueur il est recommandé de limiter les sorties et les visites et de fonctionner au cas par cas en fonction de la balance bénéfice risque.

**Remarque FHF** : En EHPAD, l'interdiction de sorties pour 4 semaines est contradictoire avec la décision du conseil d'Etat et plus contraignante que pour le reste de la population. Les EHPAD évaluent plutôt les situations **au cas par cas en fonction de la vaccination et de la balance bénéfices-risques en consignnant les mesures adoptées dans le dossier de soins.**

**Réponse ARS** : L'ARS rappelle que la vaccination n'empêche pas le risque de transmettre la covid-19. L'adaptation des mesures aux consignes nationales est discutée régulièrement avec le ministère.

**Remarque** : difficulté de gestion des cas contacts et difficulté à définir clairement les situations (exemple d'une IDE préleveuse d'un COVID+, cas contact ou non ?). Difficulté à définir les durées d'isolement car informations contradictoires entre les CPIAS, les MINSANTE et les référents hygiène.

**Question** : les pertes d'activités en EHPAD ne peuvent pas être compensées par une diminution des charges et un lit vacant représente une perte de 2000€ par mois soit 24 000€ à l'année. Comment l'état viendra en aide aux établissements et éventuellement le Département sur la partie dépendance ?

**Réponse ARS** : les DRL (attendues pour fin mai) pourraient prévoir une compensation pour 2021, plutôt en septembre.

## Nouvelles recommandations suite à la fermeture des écoles

---

L'ARS rencontre les services de l'Etat cet après-midi, notamment sur la problématique de garde des enfants du personnel. Cette fois-ci le recours au personnel d'ESMS fermés, de libéraux et de la réserve ne sera pas possible. Un rapprochement va être fait avec l'éducation nationale.

**Question:** Face aux renforcements des mesures engendrant des problèmes de gardes d'enfants, les gestionnaires d'AJ vont vouloir repositionner le personnel dans les EHPAD. Est-ce possible ?

**Réponse ARS :** Pour le moment pas de consigne du national sauf pour les établissements PH qui sont inciter à réorganiser leurs équipes pour maximiser leurs RH. Un maintien des crèches et des modes de gardes pour les personnels est envisagé.

**Remarque :** Importance de diffuser la liste des lieux de gardes, y compris sur les territoires ruraux.

### EPI

---

- Le CD garde un stock important de visières, mises gratuitement à disposition des ESMS.

## Compensations RA et AJ

---

Délibération soumise au vote du CD **le 17 mai prochain.**

- **AJ :** compte tenu des aides de l'Etat, le CD se positionne sur la reprise d'activité avec une aide forfaitaire **de 330 euros par place** (soit une enveloppe globale d'environ 200 k€).
- **RA :** première aide forfaitaire **de 50 euros par place** (enveloppe globale de 240 k€), qui sera suivie d'une étude des comptes administratifs.

## Appel à initiatives équipement dans les EHPAD

---

- Lancé la semaine dernière, dans le champ de la maîtrise énergétique et du développement durable. Date limite de dépôt **des dossiers le 28 mai.**
- **Les travaux ne sont pas éligibles** mais peuvent faire l'objet d'une subvention du Département dans le cadre de **l'aide à l'investissement pour travaux.**

### PEC

---

- Les EHPAD n'ayant pas fait appel au dispositif ont été contactés, la plupart envisagent un recrutement.
- Une quinzaine seulement n'est pas en recherche de ces profils. Les PEC non sollicités par ces EHPAD pourraient être répartis sur les autres EHPAD pour un 2e poste, mais il faut attendre de mieux s'assurer des non-recours.
- L'objectif réaliste est d'obtenir un recrutement dans au moins 2/3 des EHPAD concernés.
- Le principal blocage est **l'inadéquation des profils disponibles pour un PEC avec les besoins des EHPAD plutôt en soins et accompagnement du résident**, ainsi que la crainte du poids de l'accompagnement nécessaire par rapport aux difficultés des personnes recrutées. Mais des possibilités existent et peuvent alléger la charge du personnel.

## Intervention de l'IRTS

---

- L'IRTS propose de venir à une prochaine réunion pour présenter son offre de formation et recueillir les besoins.

## Fermeture d'établissements PH en Belgique

---

**Question :** Est-ce que les EHPAD seront accompagnés pour accueillir des résidents de ces établissements notamment par une politique ou un soutien particulier pour des ouvertures d'UVPHA ?

**Réponses :**

- Pour le moment un établissement a fermé, une dizaine d'autres sont surveillés de près. Pour l'établissement fermé, 7 résidents ont été accueillis par un EHPAD.
- L'ARS a lancé un appel à initiatives pour créer des solutions pérennes pour prévenir les départs non souhaités en Belgique. Seul le secteur PH est concerné.
- Le CD est en CPOM avec une dizaine de gestionnaires belges pour 600 places, qui sont gelées dans le cadre d'un moratoire, mais elles ne seront pas supprimées.
- Pour les UVPHA en EHPAD, 8 ont été autorisées il y a deux ans en plus des 4 existantes. L'évaluation de leur fonctionnement permettra d'envisager d'autres ouvertures.

**Remarque :** Ne pas oublier l'enjeu de l'accueil des personnes vieillissantes suivies en psychiatrie. Leur arrivée en EHPAD est difficile et nécessite de la formation auprès des personnels en EHPAD sur l'accompagnement de ces personnes. Des conventions EPSM EHPAD existent, une charte vient d'être écrite mais pour autant il faut anticiper les besoins de formation.

**Réponse du Département :** La réflexion de l'accueil de ces personnes peut aussi être élargie au champ de l'habitat intermédiaire et inclusif, de l'accueil familial, de l'accueil en résidence autonomie etc.

---